

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 23 juin 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS – Natacha VERSTRAETEN - Jacques BREDAEL - David FRITS - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.
Excusés : Marie-Claire NOEL-TONNON - Bérengère AUBECQ - Jean-Luc GUILMOT.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2008.

Aucune remarque n'est émise à propos du procès-verbal de la séance du 26 mai 2008. Ce procès-verbal sera approuvé à la fin de la présente séance.

Mme Troosters souhaite une modification du compte-rendu de la séance du 26 mai 2008 au niveau de la relation des débats relative au point « ASBL Omnisport – Compte 2007 – Rapport d'activités 2007 – Budget 2008 ». Une inversion de nom (MM. Waucquier – Lambert) est également appliquée dans la relation des débats relative au point « Marché public de fournitures – Acquisition d'une pelle compacte sur pneus – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché ». Ces modifications au compte-rendu de la séance du 26 mai 2008 sont approuvées à l'unanimité.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne communication aux conseillers communaux :

- d'un courrier du 30 mai 2008 de la Région wallonne – Cellule de contrôle des mandats relatif à la déclaration 2008 de mandats et de rémunération ;
- de l'approbation par l'autorité de tutelle du budget 2008 de l'église protestante de Belgique ;
- de la délibération du Conseil de Police de la zone « Ardennes brabançonnaises » du 28 mai 2008 décidant d'arrêter les comptes annuels de l'exercice 2004, comptes qui seront examinés par le Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Mme Verstraeten établit un premier bilan des actions entreprises par le Collège communal en matière de politique de la petite enfance, notamment au niveau de l'ouverture de la crèche « Bruyères et Coquelicots » et en matière d'accueil. Mme de Baets demande ce qui sera fait au niveau du projet de co-accueillantes à Bonlez. Mme Verstraeten répond que deux co-accueillantes travailleront dans les locaux (salle de réunion de professeurs et pièce voisine) situés à l'arrière de l'école (ancien bâtiment de ferme réaménagé).

M. Decorte évoque la situation au niveau des fortes pluies du 2 juin. Il souligne que l'absence de solutions proposées par l'étude de M. Lemal ont obligé le Collège à analyser le problème plus en profondeur. Par analyse sur le terrain, il s'est révélé que les inondations étaient provoquées par débordement du ruisseau et ruissellement venant des terres de cultures. Il s'est avéré qu'un bassin d'orage communal existant n'avait jamais été curé et qu'un autre

bassin édifié par le M.E.T. était bouché. Après avoir fait analyser les boues à évacuer (qui se sont révélées saines), le Collège a entrepris d'évacuer ces boues, de curer les avaloirs et de remettre en fonction des aqueducs. Les inondations survenues à Corroy le 2 juin n'étaient pas reprises dans les risques repris dans l'étude Lemal. Il y a quelques jours, la Commune a reçu un rapport de la Province relatif au curage des cours d'eau. D'autre part, le Collège a provoqué récemment une réunion sur le terrain avec l'éco-conseillère et M. Duchêne afin d'examiner le problème de ruissellement d'eaux provenant des terres agricoles. Une réunion d'information a été organisée au profit des agriculteurs de la commune afin de les sensibiliser et leur indiquer les primes dont ils peuvent bénéficier pour la réalisation d'aménagements aux terres de cultures enrayant le ruissellement des eaux (pose de bandes d'herbes, de haies autour des cultures,...). Quant au problème de la rue de Mèves, il devrait être solutionné notamment via le plan triennal et les travaux connexes au placement du collecteur.

M. Landrain signale aux conseillers qu'à partir du 1^{er} juillet, le service population disposera d'un nouveau progiciel en matière de programme informatique de gestion des données. De même, un progiciel de gestion des frais scolaires sera prochainement installé.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église St Bavon de Chaumont - Compte 2007 - Avis.

Délibération

4. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église St Martin de Dion-le-Val - Compte 2007 - Avis.

Délibération

5. Intercommunales – Sedilec – Convocation à l'Assemblée générale du 27 juin 2008 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil reçoit M. Lefèvre afin d'explicitier le dossier « Netwal » proposé à l'avis du Conseil communal. Il signale que la décision proposée entraîne la sortie d'Electrabel au niveau de la gestion. Ce processus est une sorte de lifting au niveau facial. M. Waucquez demande s'il y aura reprise du personnel. M. Lefèvre répond par l'affirmative, le personnel restant contractuel. M. Abs signale qu'il est tout à fait favorable à cette décision. M. Landrain souligne qu'étant donné la structure mise en place, il faut s'attendre à un coût supplémentaire. M. Lefèvre répond qu'effectivement il y aura perte d'économie d'échelle. M. Waucquez demande quel sera le coût pour notre commune. M. Lefèvre répond que la société sera une société mixte et que le coût du rachat sera de 8.000.000 d'euros partagés entre les intercommunales mais qu'il n'y aura pas de hausse des tarifs mais bien une perte d'économie d'échelle.

Délibérations

6. **Intercommunales – Seditel – Convocation à l’Assemblée générale du 27 juin 2008 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour.**

M. Lefèvre signale que l’activité passera en pratique de Seditel à Voo. Le dossier présenté consiste en des modifications statutaires afin d’organiser la redistribution financière aux communes. Une moitié de la masse des actifs sera ristournée aux communes et qu’il faut prévoir un étalement sur cinq années au niveau de la redistribution de cette masse financière. M. Mignon souligne qu’il faut prévoir un million d’euros au total pour notre commune avec 30.000 euros de dividendes.

Délibération

7. **Intercommunales – Sedifin – Convocation à l’Assemblée générale du 27 juin 2008 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour.**

Délibération

8. **Communauté française – Proposition de motion relative à l’arrivée du mosquito – Gouvernement wallon – Proposition d’ordonnance de police relative à l’appareil à ultra-sons « Mosquito ».**

Délibération

FINANCES COMMUNALES

9. **Compte communal de l’exercice 2005 – Arrêt suite aux modifications apportées par la Tutelle lors de l’approbation du compte communal 2004.**

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

10. **Marché de service - Aménagement du cimetière de Gistoux – Approbation du cahier spécial des charges, de l’estimation de la dépense et choix du mode de marché en vue de la désignation d’un auteur de projet.**

Mme de Baets demande s’il est prévu d’établir un nouvel accès par la rue Ferme du Mont. M. Decorte répond par la négative, le dossier présenté ne visant que l’extension du cimetière, celui-ci étant à l’heure actuelle quasiment rempli.

Délibération

11. **Marché de service - Bassin d’orage, Chaussée de Huy (près de la pompe à essence Shell à Chaumont) – Approbation du cahier spécial des charges, de l’estimation de la dépense et choix du mode de marché en vue de la désignation d’un auteur de projet.**

M. Decorte signale que ces travaux consistent à la réalisation d’une digue à proximité d’une habitation face à la station service de Chaumont. Il signale d’autre part que le Collège songe à faire appel à un géomètre afin de vérifier si les habitations construites récemment sont établies aux niveaux prévus sur les plans du permis de bâtir.

Délibération

12. Cession de voirie du lotissement GRONDEN (rue Adrien Bidoul) à la Commune de Chaumont-Gistoux – Approbation du projet d’acte.

Délibération

Mme de Baets sort de séance.

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13. Ancrage communal en matière de logement. Programme communal d’actions en matière de logement 2009-2010 – Arrêt.

Mmes Louette et Verstraeten présentent le dossier. M. Gauthier souligne qu’il sera nécessaire de prévoir un bassin d’orage au niveau du projet de construction du CPAS. M. Decorte répond que l’édification d’un bassin d’orage est prévue. M. Abs souligne le souci d’éviter la création de ghettos.

Délibération

QUESTIONS-REPONSES

Aucune question n’est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

14. Remplacements d’enseignants en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

15. Mise en disponibilité pour maladie d’une institutrice primaire à l’école de Gistoux à partir du 18 avril 2008 – Décret du 5 juillet 2000.

Délibération

16. Lettres de mission des directrices des écoles – Approbation.

Mme Troosters s’étonne de trouver ce dossier en séance à huis-clos. Mme Verstraeten signale que ces lettres décrivent le travail exigé des directrices d’écoles et que ces lettres complètent les projets d’établissement des écoles. MM. Verstraeten, Decorte et Mertens soulignent que le Collège a hésité avant d’inscrire ce dossier à huis-clos mais qu’il en a été ainsi au cas où l’on parlerait des directrices elles-mêmes.

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2008.

A l’unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21h 40 minutes.

Compte-rendu du Conseil communal – 23.06.08

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE